

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL175

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 4

I. Au début de l'alinéa 1, insérer un I.-

II. Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

"2° bis Aux articles L. 154-2, L. 168-3, L. 222-1, L. 444-1, L. 712-11-2, L. 723-1, L. 723-3, L. 725-1, L. 725-10, L. 725-11, L. 725-13, L. 752-2, L. 752-3, L. 752-5, L. 752-13, L. 754-4, L. 755-10, L. 755-11, L. 755-16 à L. 755-24, L. 755-26, L. 755-29, L. 755-31 à L. 755-33, L. 755-4, L. 755-5, L. 755-8, L. 755-9, L. 756-1 à L. 756-5, L. 757-1 à L. 757-3, L. 758-1 à L. 758-3, L. 811-1, L. 814-2, L. 815-1, L. 815-11 et L. 815-12, L. 815-2, L. 815-24, L. 815-3, L. 821-1, et L. 831-1, les mots : "départements mentionnés" sont remplacés par les mots : "collectivités mentionnées".

III. Rédiger ainsi le début de l'alinéa 39 :

"II. Le b) des 6° et 7° du I du présent article s'applique ..."

IV. A la fin de l'article 4, insérer un III rédigé ainsi :

"III. Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

" Aux articles L. 211-10, L. 244-1 et L. 245-1, les mots : "départements mentionnés" sont remplacés par les mots : "collectivités mentionnées".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.